Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_034-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD — M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/034 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_034-DE

Vu les articles L123-4 et suivants, R123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, ainsi que l'article L237-1 du Code électoral (incompatibilité),
Vu la délibération n° 2026/0413/033 du Conseil municipal en date du 13 avril 2026 relative à la fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion et qui se compose à part égale d'un nombre de représentants du Conseil municipal élus par lui-même et d'un nombre de membres nommés par le Maire.

Suite à la délibération n° 2026/0413/033 du Conseil municipal en date du 13 avril 2026, le conseil d'administration est composé comme suit :

- le Maire, qui en est le président de droit,
- 6 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Dès sa constitution, le nouveau Conseil municipal procède au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil.

L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce Conseil (article R123-10 du CASF).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des 6 membres du Conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration du CCAS en les élisant au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret (article R123-8 du CASF).

Il précise en outre que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète (art. R123-8 du CASF). Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et que par conséquent il ne peut être élu sur une liste.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_034-DE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Groupe « Melesse, un nouvel Élan »	Groupe « Melesse, notre avenir »	Groupe « Ensemble pour Melesse »
Mme Françoise SOURDIN M. Yves GAUTIER Mme Marie-Christine JOLIET Mme Marina BLONDEL	Mme Sylvie VIROLLE	M. Jean-Michel FILY

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code Électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code Électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir (6)	4,83

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste du groupe « Melesse, un nouvel Élan »	22	4	22/5=4.4	0
Liste du groupe « Melesse, notre avenir »	4	0	4/1=4	1
Liste du groupe « Ensemble pour Melesse »	3	0	3/1=3	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste du groupe « Melesse, un nouvel Élan » : Mme Françoise SOURDIN, M. Yves GAUTIER, Mme Marie-Christine JOLIET, Mme Marina BLONDEL.

Liste du groupe « Melesse, notre avenir » : Mme Sylvie VIROLLE.

Liste du groupe « Ensemble pour Melesse » : M. Jean-Michel FILY.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_034-DE